



CHARTRE DE MENTORAT POUR LES MENTORS

Afrique Mentorat - Unis par le mentorat, propulsés vers le succès

I. Cadre Général

Mission de l'Association :

L'Association Afrique Mentorat a pour mission de créer un environnement propice au développement personnel et professionnel en Afrique en fournissant des opportunités de mentorat de qualité. Il est question de :

- Cultiver le potentiel individuel
- Promouvoir l'épanouissement personnel
- Favoriser le leadership et l'impact positif
- Promouvoir la diversité et l'inclusion et
- Favoriser le réseautage.

Les valeurs de l'Association :

Les valeurs, Chez Afrique Mentorat, s'appuient sur un ensemble de valeurs fondamentales qui guident son travail et son engagement envers ses membres :

- Engagement envers l'excellence
- Respect et intégrité
- Collaboration et partage
- Diversité et inclusion
- Confidentialité et confiance

Ces valeurs sont au cœur de l'approche du mentorat chez Afrique Mentorat. Elles la guident dans son engagement envers l'excellence, la collaboration et l'épanouissement de ses membres. En adhérant à ces valeurs, elle bâtie une communauté solidaire qui encourage la croissance personnelle, l'autonomisation et l'élargissement des horizons.

Notre vision

La vision, Chez Afrique Mentorat, est de devenir une force motrice du développement personnel et professionnel en Afrique. Elle aspire à être reconnue comme une référence en matière de mentorat, en formant une communauté dynamique d'individus engagés à s'élever mutuellement.

Chez Afrique Mentorat, la croyance est faite en l'énorme pouvoir des relations de mentorat pour inspirer, guider et soutenir les individus dans leur parcours. Il est envisagé un avenir où chaque individu a accès à des opportunités.

But de la Charte :

Cette charte établit les lignes directrices et les engagements pour les mentors participant au programme Afrique Mentorat.

II. Obligations du Mentor

En tant que mentor, participant au programme Afrique Mentorat, je m'engage à :

1. Fournir un mentorat de qualité :

Je m'efforcerai d'offrir un mentorat de haute qualité en partageant mes compétences, mon expérience et mes connaissances avec mes bénéficiaires du mentorat.

2. Être un modèle positif :

Je serai un exemple positif en matière de professionnalisme, d'éthique et d'engagement envers le développement personnel et professionnel.

3. Écouter activement :

J'accorderai une attention active à mes bénéficiaires, en écoutant leurs besoins, en posant des questions pertinentes et en fournissant des conseils constructifs.

4. Respecter la confidentialité :

Je maintiendrai la confidentialité des informations partagées par mes bénéficiaires du mentorat, sauf si une obligation légale l'exige.

5. Être disponible et engagé :

Je m'efforcerai d'être disponible pour des rencontres régulières avec mes bénéficiaires et je m'engagerai activement dans le processus de mentorat.

6. Fournir un feedback constructif :

Je donnerai un feedback constructif et des conseils honnêtes pour soutenir la croissance et le développement de mes bénéficiaires.

III. Obligations de l'Association Afrique Mentorat

L'Association Afrique Mentorat s'engage à :

1. Faciliter les correspondances Mentor-Mentoré :

L'association mettra en place un processus de correspondance mentor-mentoré en fonction des besoins et des objectifs.

2. Fournir des ressources et du soutien :

L'association mettra à disposition des mentors, des ressources et un soutien continu pour les aider dans leur rôle de mentor.

3. Organiser des événements et des rencontres :

L'association organisera des événements, des ateliers et des rencontres pour favoriser le réseautage et l'apprentissage entre mentors et mentorés.

IV. Avantages Spécifiques aux Mentors

En tant que mentor participant au programme Afrique Mentorat, vous bénéficiez de nombreux avantages, notamment :

- Développement Professionnel et Personnel :

Vous aurez accès à des opportunités d'apprentissage mutuel et à des ateliers exclusifs pour renforcer vos compétences en leadership et en coaching.

- Réseautage et Élargissement de Votre Cercle Professionnel :

Vous pourrez vous connecter avec d'autres mentors expérimentés et des leaders de divers secteurs lors de nos événements exclusifs.

- Satisfaction Personnelle :

Vous jouerez un rôle clé dans le succès de vos bénéficiaires, contribuant ainsi au développement de la prochaine génération de leaders africains.

- Accès à des Ressources et à un Soutien :

Vous bénéficierez d'un soutien continu de l'Association Afrique Mentorat, y compris des formations, des sessions d'orientation et des forums de partage d'expérience pour améliorer votre rôle de mentor.

De plus, en tant que mentor, vous avez également droit à des avantages exclusifs, notamment :

- Prix Préférentiels sur les Offres du Programme :

Vous bénéficierez de tarifs préférentiels sur les offres du programme, les événements, les formations et les activités spéciales organisés par l'Association Afrique Mentorat.

- Accès à la Boutique Mentorat :

En tant que mentor, vous bénéficiez d'un accès gratuit à la boutique en ligne, où vous pouvez vendre vos produits ou services à une large communauté de clients. Le programme se rémunère uniquement sur les ventes réalisées, en prélevant un taux forfaitaire de 5% sur chaque article vendu.

Le programme assure également la gestion des transactions et du service après-vente, en étant le seul intermédiaire entre vous et vos clients. Il est à préciser que les frais de livraisons n'incombent pas au programme.

Ces avantages sont conçus pour reconnaître et récompenser votre engagement en tant que mentor dans notre programme tout en vous offrant des opportunités de développement, d'engagement et d'accès aux produits vendus par les membres de notre communauté.

Bien sûr, voici comment vous pourriez ajouter des clauses de non-concurrence et de respect des règles en vigueur à votre charte de mentorat :

V. Respect des Règles en Vigueur

1. Respect des Lois et Règlements

En tant que mentor dans le programme Afrique Mentorat, je m'engage à respecter toutes les lois, réglementations et politiques en vigueur de l'association et du pays dans lequel j'exerce mon mentorat. Je m'engage également à respecter les normes éthiques et professionnelles les plus élevées.

2. Conformité aux Politiques de l'Association

Je reconnais que je suis tenu de respecter toutes les politiques et procédures de l'Association Afrique Mentorat, y compris celles relatives à la confidentialité, à la protection des données et à la conduite éthique. Tout manquement à ces politiques peut entraîner la résiliation de mon rôle de mentor.

VI. Clause de Non-Concurrence

1. Engagement envers la Non-Concurrence

En acceptant de devenir un mentor dans le cadre du programme Afrique Mentorat, je m'engage à ne pas participer à des activités concurrentes ou à des programmes de mentorat similaires qui pourraient entrer en conflit avec les intérêts de l'Association Afrique Mentorat pendant la durée de mon engagement en tant que mentor et pendant une période de 3 mois après la fin de mon mandat.

2. Exceptions

Cette clause de non-concurrence ne s'applique pas aux activités ou aux engagements qui ont été expressément autorisés par écrit par l'Association Afrique Mentorat.

VII. Conditions de Résiliation du Contrat de Mentorat

Toute résiliation du contrat de mentorat sera effectuée conformément aux procédures internes de l'Association Afrique Mentorat. Les parties concernées seront informées par écrit de la résiliation et des raisons qui la motivent.

1. Résiliation par le Mentor

Le mentor peut mettre fin à son contrat de mentorat en fournissant un préavis écrit de 30 jours à l'Association Afrique Mentorat. Le préavis doit être envoyé par écrit à contact@afriquementorat.org.

2. Résiliation par l'Association Afrique Mentorat

L'Association Afrique Mentorat se réserve le droit de résilier le contrat de mentorat avec un préavis de 30 jours, dans les cas suivants :

- Violation des termes de cette charte de mentorat.
- Non-conformité aux lois, règlements ou politiques en vigueur.
- Comportement inapproprié ou non éthique de la part du mentor.
- Tout autre motif jugé valable par l'Association Afrique Mentorat.

Bien sûr, voici une clause sur les litiges que vous pouvez ajouter à votre charte de mentorat pour définir les procédures à suivre en cas de litige :

IX. Règlement des Litiges

1. Procédure de Règlement des Litiges

En cas de litige ou de désaccord entre un mentor et l'Association Afrique Mentorat ou entre un mentor et un mentoré, les parties s'engagent à résoudre le litige de manière amiable par le biais de négociations et de discussions constructives.

2. Médiation

Si les négociations directes n'aboutissent pas à une résolution satisfaisante du litige, les parties conviennent de recourir à la médiation. La médiation sera effectuée par un médiateur neutre et impartial, choisi conjointement par les parties ou désigné par un organisme de médiation professionnel.

3. Arbitrage

Si la médiation n'aboutit pas à un règlement du litige, les parties conviennent de soumettre le litige à l'arbitrage conformément aux règles d'arbitrage en vigueur dans la juridiction pertinente. La décision de l'arbitre sera contraignante pour toutes les parties et exécutoire conformément à la loi applicable.

4. Juridiction et Loi Applicable

Tout litige non résolu par la médiation ou l'arbitrage sera porté devant les tribunaux compétents de la juridiction où l'Association Afrique Mentorat est enregistrée. Les lois de cette juridiction seront applicables à tous les litiges découlant de ou liés à cette charte de mentorat.